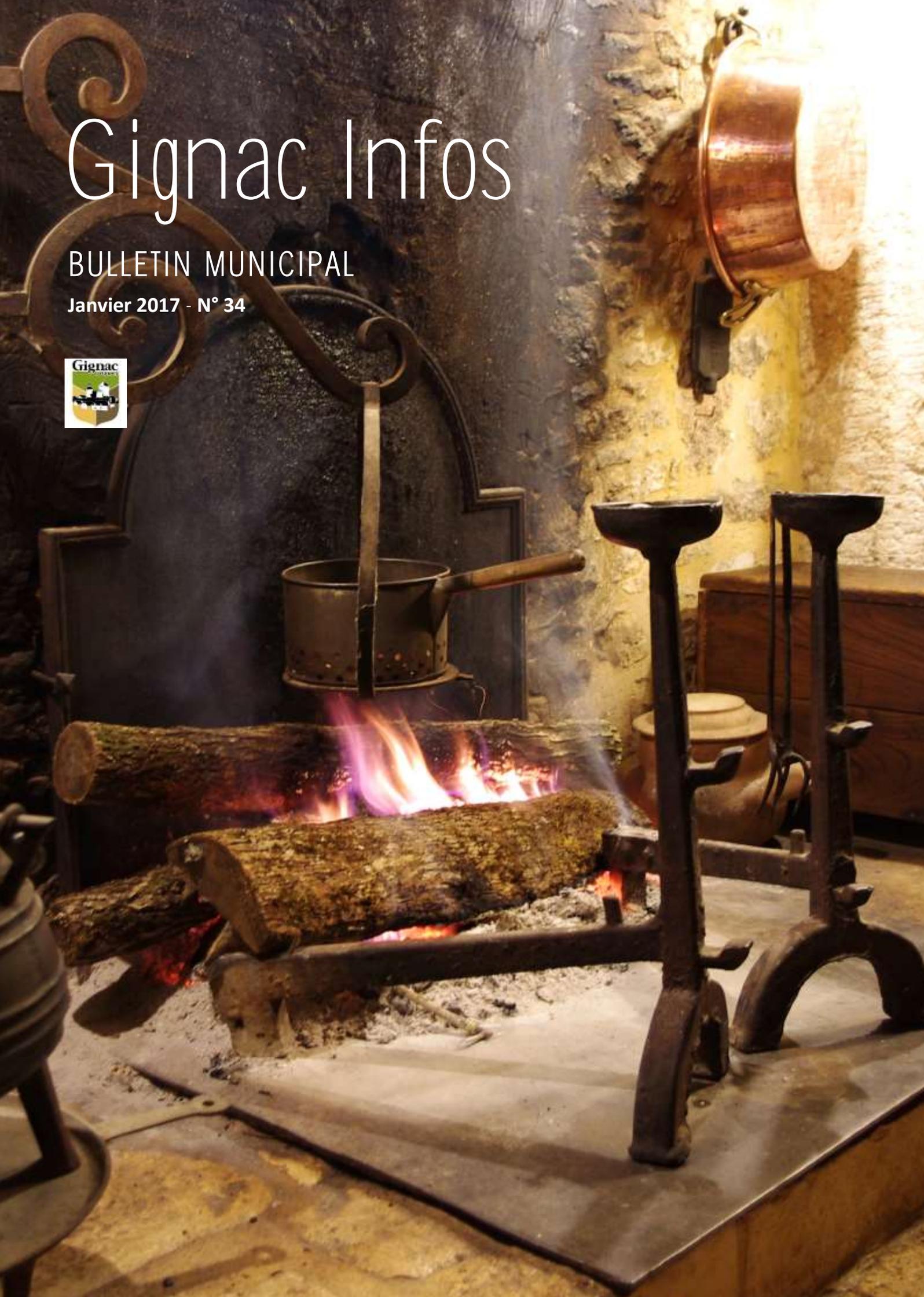


# Gignac Infos

BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 2017 - N° 34



Chers concitoyens,

Marcel-Eugène Labroue  
Maire de Gignac



L'actualité politique, sociale et économique nous conduit à réfléchir et à agir à notre niveau. La commune a des préoccupations importantes quant au maintien de l'équilibre entre la ruralité spécifique à notre territoire et une urbanité mesurée. Les baisses de dotation de l'état peuvent mettre en péril notre équilibre budgétaire. Ne devra-t-on pas alors réduire les services à la population et limiter les investissements ? Telle est la question que se posent les communes rurales. Ceci ne nous poussera-t-il pas vers un groupement de certaines communes, ce malgré l'intérêt que ces petites communes représentent pour la pérennité des services aux habitants, la proximité et plus largement la qualité de la vie locale.

La volonté administrative de regroupement et la réduction des dépenses publiques impactera aussi probablement les écoles locales rurales de proximité.

Outre-Atlantique un nouveau président a été élu, faisant craindre des responsables politiques maniant le cynisme et le mensonge sans vergogne. Il y aura sans doute la nécessité de réaffirmer un discours de vérité écartant la provocation.

Sur un plan communal plus pratique et visible, le Bar-Restaurant-Épicerie du Zinc de la Quique satisfait semble-t-il les habitants ; l'informatisation de l'école (tablettes et tableaux numériques) modernise et améliore la transmission des savoirs, des savoir faire et savoir être de nos enfants ; le terrain multisports au stade est en cours de réalisation (basket, tennis et mur, handball, volley-ball) ; la rue Saint Didier ainsi qu'une petite partie de de la place de l'église (côté maison Crozat) est « enfin » réalisée ; quant au réseau téléphonique enterré dans le bourg, France Télécom « fait durer » et n'a pas encore réalisé les travaux prévus ; nous œuvrons pour qu'ils soient réalisés rapidement ; la construction du terrain de boule a été retardée et devrait être engagée début 2017. Nous proposons à CAUVALDOR de réaliser un revêtement sur la place de l'église et nous essayerons de régler le stationnement anarchique actuel. Le dépôt de La Valette est fermé définitivement sur demande des services de l'État et en conséquence de la loi en vigueur.

Le 26 novembre nous avons inauguré deux plaques commémoratives nommant le stade municipal « Auguste DUFAU » et la salle polyvalente « Robert SOULIÉ », tous deux anciens maires de GIGNAC.

Le Plan Communal de Sauvegarde est fait et nous remercions tous ceux qui ont aidé à sa mise en place et à son opérationnalité ce, dans l'intérêt des habitants de la commune.

Enfin les travaux de réhabilitation, de rénovation du Moulin à vent sont en cours, l'inauguration aura lieu en juin 2017. Je renouvelle mes remerciements à l'association « Lo Patrimòni, les amis du moulin » pour son action très efficace. Merci aussi aux autres associations de la commune, aux particuliers, aux entreprises qui participent à ce financement.

Merci à vous tous qui vous activez, qui favorisez par votre action le mieux vivre ensemble.

Je n'oublie pas toutes celles et ceux qui sont dans la douleur, touchés par la maladie, la solitude, par la perte d'un être cher frappé dans sa jeunesse ou au soir de sa vie.

Nous vous souhaitons l'équipe municipale et moi-même une bonne année 2017, d'avoir la force de la vie, d'apprécier la beauté de ce qui vous entoure et en complément une « pincée » de sagesse individuelle et collective.

Gignac-Infos est un bulletin édité par la municipalité de Gignac (46) et diffusé gratuitement.

Directeur de la publication : Marcel-Eugène Labroue - Réalisation : François Moinet - Impression : Atelier 46 à Souillac.

Les membres du conseil municipal, le personnel communal et les associations de Gignac ont participé à la rédaction de ce numéro. Photos : FM sauf auteurs cités. Tirage 400 exemplaires. Distribution : la Poste.

Contact : Mairie de Gignac. Tél.: 05 65 37 70 53 ou courriel : [mairie.gignac46@wanadoo.fr](mailto:mairie.gignac46@wanadoo.fr)

## SOMMAIRE

État civil.....	page 3	Plan communal de sauvegarde .....	page 8
Informations municipales.....	page 2	Informations communautaires ....	page 10
Travaux .....	page 6	Informations associatives.....	pages 14
Écoles .....	page 7	Agenda des manifestations.....	page 16

### HOMMAGE À ANNA

Anna Villepontoux, 34 ans, la plus jeune de l'équipe municipale, était respectée et aimée à Gignac. Elle était impliquée avec compétence et gentillesse non seulement au sein du conseil municipal mais aussi dans nombre d'associations et en particulier à Ecaussystème. D'un caractère volontaire, elle a fait preuve de courage et de pugnacité. Elle écoutait les autres et, avec son beau sourire, allait à l'essentiel. Elle était généreuse et savait écarter les conflits mineurs, inutiles et destructeurs. C'est avec une grande tristesse mais aussi en la gardant dans nos cœurs et dans nos mémoires, que nous voulons rendre hommage à cette femme de valeur.

### ÉTAT CIVIL 2016

Actes de naissances	
CONSTANT Sacha	Brive-la-Gaillarde (19) – 03 juin 2016
GIGON Lia, Laura	Brive-la-Gaillarde (19) – 14 juin 2016
AZZA Noham, Adam	Brive-la-Gaillarde (19) – 27 août 2016
DOUMERC Flavien, Honoré	Brive-la-Gaillarde (19) – 30 août 2016
DOUMERC Paulin, Louis	Brive-la-Gaillarde (19) – 30 août 2016
DANGOISE Thibault	Brive-la-Gaillarde (19) – 07 octobre 2016
PENINE Justine	Brive-la-Gaillarde (19) – 14 octobre 2016
DEJEAN Lalé	Brive-la-Gaillarde (19) – 20 novembre 2016
BROUSSE Dimitri	Brive-la-Gaillarde (19) – 08 décembre 2016

Actes de mariage	
TAUPIN Sandrine – CHASTANET Benoît	9 juillet 2016
BOURRIANNE Hélène – BOUCHEYOUKH Chakibe	23 juillet 2016

Actes de décès	
BASTIT Ronan	25 janvier 2016
DELBUT Martine (non domiciliée sur la commune)	13 juin 2016
BELLIER Thierry (non domicilié sur la commune)	08 juin 2016
BARRE Édith, Lucienne	22 juin 2016
VILLEPONTOUX Anna	27 juin 2016
LAGUILLAUMIE Lucienne, Antoinette veuve CARLI	29 juin 2016
BRECY Olivier (non domicilié sur la commune)	27 octobre 2016
EUDES Gérard	27 novembre 2016

## AGENCE POSTALE et MAIRIE

### Horaires d'ouverture :

LUNDI

Après-midi : 13H45 - 17H15

MARDI

Matin : 9H – 11H45

MERCREDI

Matin: 8H15 - 11H45

JEUDI

Après-midi: 13H45 - 18H45

VENDREDI

Matin : 9H00 - 11H45

### PERMANENCE DES ELUS

SAMEDI MATIN

10H30 – 12H00 et sur rendez-vous

### Services disponibles à l'agence postale :

- Achat de timbres, enveloppes prêtes à poster, emballages pour vos colis, service de réexpédition et de garde du courrier.
- Dépôt de lettres et colis.
- Retrait des recommandés et colis.
- Opérations financières de dépannage.

Quels sont les tarifs des concessions des cimetières de Gignac et Saint-Bonnet ?

Durée	1 place	2 places	Case Colombarium
30 ans	75	150	420
50 ans	120	240	510
Perpétuelle	175	325	

L'aménagement des jardins du souvenir et des colombariums est terminé depuis le mois de novembre 2016. Il est possible de disperser les cendres dans les jardins du souvenir.

Pourquoi un recensement militaire ?

**C'est indispensable pour s'inscrire aux examens,** permis de conduire, liste électorale, etc. :

Filles ou garçons âgés de 16 ans révolus doivent impérativement se faire recenser le mois de leur anniversaire à la mairie de leur commune.

Pièces nécessaires : **carte d'identité et livret de famille** des parents. Une attestation leur sera remise.

Entre la date de son recensement et celle de ses 18 ans, il (ou elle) participera à une « **journée d'appel** de préparation à la défense ».

### Comment obtenir une carte d'identité ?

La carte est gratuite. Sa validité est de 15 ans pour les majeurs et 10 ans pour les mineurs.

(Extension de la durée de validité de 10 ans à 15 ans pour les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013).

La demande se fait en mairie avec, pour une première demande :

- **2 photos d'identité ;**
- **l'acte de naissance avec filiation demandé à la mairie** du lieu de naissance et datant de moins de 3 mois ;
- un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Le formulaire sera rempli en mairie avec prise des empreintes.

Pour un renouvellement :

- les documents ci-dessus ;
- **l'ancienne carte (si celle-ci est perdue ou volée** déclaration à faire à la mairie + timbre fiscal de 25€).

## QUELQUES RÉPONSES À VOS QUESTIONS...

Quel est le tarif de location de la salle des fêtes ?

Associations communales : mise à disposition gratuite.

Location aux particuliers de la commune : salle + cuisine 180 € (+ forfaits couverts et lave-vaisselle)

Location aux particuliers ou associations extérieurs à la commune : salle + cuisine 400 € (+ forfaits couverts et lave-vaisselle).

Quelle est l'occupation de la salle des fêtes ?

Sur une année, elle est utilisée en moyenne à 50% par les associations que ce soit à la journée, demi-journée ou soirée; elle est réservée à 5% pour des manifestations privées, et à 5% par la mairie.

**Quels sont les tarifs de l'assainissement collectif du bourg ?**

Depuis le 1er juillet 2016 :

- le prix du m<sup>3</sup> d'eau assainie est à 1,40€ HT;
- l'abonnement annuel est à 110€ HT.

- Si votre situation a changé : joindre les documents attestant (acte de mariage, jugement de divorce...).

- Si l'ancienne carte est périmée depuis plus de 2 ans, il faut fournir un acte de naissance.

Comment obtenir un passeport ?

Le passeport est valide 10 ans pour les majeurs et 5 ans pour les mineurs. Le formulaire de demande peut être récupéré en mairie, ensuite il faudra se rendre à la mairie de Souillac après avoir pris rendez-vous au 05 65 32 71 00.

Documents à fournir :

- la copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (ou carte nationale d'identité en cours de validité) ;

- 2 photos d'identité de moins de 3 mois (non identiques à celle de la carte d'identité) ;

- un justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom et prénom de l'intéressé ;

- un timbre fiscal de 86€ pour les majeurs, de 42€ pour les mineurs de 15 ans et +, de 17€ pour les mineurs de moins de 15 ans.

Quelles sont les formalités pour la sortie de territoire des mineurs ?

La loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs. A partir du 15 janvier 2017, l'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné par l'un de ses parents doit présenter 3 documents :

- une pièce d'identité : carte d'identité ou passeport ;

- un formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale ;

- une photocopie du titre d'identité du parent signataire.

Combien sommes-nous à habiter Gignac ?

Officiellement 667 personnes au 1er janvier 2017.

**Population municipale : 652 personnes.** C'est le recensement de toutes les personnes résidant habituellement sur le territoire de la commune.

**Population comptée à part : 15 personnes.** C'est le recensement des personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé aussi une résidence sur le territoire communal (personnes en maison de retraite, étudiants, jeunes à l'armée, etc.).

## DOCUMENTS D'URBANISME

49 demandes ont été effectuées :

10 permis de construire (1 mutation d'une partie de grange en maison d'habitation; 1 agrandissement d'un garage de réparation auto : 1 terrasse, piscine et clôture ; 4 constructions de bâtiment agricole ; 1 extension de maison d'habitation ; 1 pour travaux sur construction existante ; 1 changement de destination de bâtiment) ;

12 déclarations préalables ( 5 travaux sur construction existante ; 4 rénovations de toiture ; 1 construction de piscine ; 1 restauration ; 1 changement de destination) ;

2 autorisations de travaux sur établissement recevant du public (1 pour la réhabilitation du moulin à vent ; 1 pour restaurant, débit de boissons, épicerie, dépôt de pain) ;

**15 certificats d'urbanismes informatifs ;**

**10 certificats d'urbanisme opérationnels.**

## ÉLECTIONS 2017

**PRÉSIDENTIELLES : 23 AVRIL ET 7 MAI 2017**

**LÉGISLATIVES : 11 ET 18 JUIN 2017**

La commune de Gignac a reçu une médaille récompensant la participation des habitants aux élections.



## LES TRAVAUX

Le transformateur qui était à côté du café-estaminet a été détruit.



En ce qui concerne l'enfouissement des réseaux, il reste toujours les supports du téléphone en attendant que le câblage soit réalisé par France Télécom. La rue Saint-Didier et une partie de la place St-Martin ont été rénovées.



En ce qui concerne la sécurité de la circulation dans le bourg : deux radars pédagogiques ont été installés. Nous rappelons à tous que la vitesse est limitée à **30 km/h dans l'agglomération.**



## NOS ÉCOLES

Pascale Lapeyre est la nouvelle directrice de l'école de Gignac, remplaçant de Patricia Brécy qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Pascale a 53 ans et habite Creysse. Enseignante depuis 1982, elle était titulaire



Photo Martine Gardin

**remplaçant à l'école de Martel. La commune est heureuse de l'accueillir et lui souhaite la bienvenue.**

Sa classe est constituée de 22 élèves : 2 en très petite section, 8 en petite section et 12 en moyenne section. La classe de Delphine Murat est constituée de 23 élèves : 14 en grande section et 6 en cours préparatoire.

**A l'école de Nadaillac, Laëticia Gossoin, directrice,** assure les classes de cours moyen : 7 élèves en CE1 et 11 élèves en CE2. Mathilde Lehen assure les cours élémentaires : 15 élèves en CM1 et 10 élèves en CM2. Au total, le RPI compte 85 scolaires : 42 à Gignac et 43 à Nadaillac.

Les deux vidéos projecteurs et les deux tableaux numériques ainsi que les 6 tablettes sont utilisés par les enfants depuis la rentrée 2016.

**L'association des parents d'élèves** a pour objet de récolter des fonds destinés à participer à la vie de nos écoles et au bien-être des enfants (sortie et voyages, achats de livres et de jeux, spectacles...).

**Elle constitue par ailleurs, un parfait vecteur d'intégration** pour les parents, nouveaux arrivants dans nos communes, et permet de créer des moments d'échanges et de partage entre les parents et les enfants, lors de rendez-vous conviviaux.

**Suite au vote de l'Assemblée Générale, voici la composition du Bureau 2016/2017.**

Co-présidents : Benoît Chastanet et Maxime Mieussens - Vice-président(e)s : Céline Dayes, Laurent et Corine Leclair - Trésorière : Laëtitia Thomas - Vice-Trésorière : Stéphanie Tronche - Secrétaire : Fleur Parente - Vice-Secrétaires : Audrey Mieussens et Clémentine Lefebvre.

Les membres du nouveau Bureau tiennent à remercier chaleureusement l'équipe sortante, pour le remarquable travail effectué durant ces dernières années. Un grand merci également à toutes les personnes présentes lors de cette Assemblée Générale.

Afin de financer divers projets des écoles de Gignac et Nadaillac, l'APE vous propose des activités : Un spectacle de Noël a eu lieu en décembre à NADAILLAC. Le loto des écoles aura lieu le samedi 25 février 2017, à la salle des fêtes de GIGNAC et une soirée à thème sera proposée le samedi 22 avril 2017, à la salle de fêtes de NADAILLAC.

**La fête de l'école** aura lieu le samedi 24 juin 2017, à la salle de fêtes de GIGNAC.

Ces manifestations se font en lien avec des activités proposées lors du périscolaire pour les décorations, confections de fèves et de couronnes, réalisations de gâteaux....

Il est rappelé que l'ensemble des parents d'élèves sont membres de droit de l'APE. De ce fait, les réunions sont ouvertes à toutes et à tous ; des convocations circuleront dans les cahiers des enfants.

**L'organisation des manifestations n'est possible qu'avec l'aide de tous, nous comptons sur vous !**

**L'APE souhaite enfin remercier, les enseignants** pour leur implication, les personnels communaux pour leur dévouement, les municipalités de Gignac et Nadaillac pour leur soutien, ainsi que les habitants qui participent à nos activités.

Pour tous renseignements, idées, ou autres sujets, vous pouvez contacter les membres du bureau par mail à l'adresse suivante : [apegignacnadaillac@hotmail.fr](mailto:apegignacnadaillac@hotmail.fr) ou sur notre page Facebook APE-Gignac/Nadaillac/Estivals.

## ATELIERS MÉMOIRE

Des ateliers mémoire (Programme d'éducation et de promotion de la santé) élaborés et soutenus par la MSA sont mis en place par l'Association Multi-Rencontres du Rionet du mois de novembre 2016

## PERMIS OU PAS ?

La tonte de pelouse ou les travaux avec des engins motorisés, faits par des particuliers, ne sont autorisés que dans ces créneaux horaires bien définis : jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30; samedis de 9h à 12h. et de 15h. à 19h. ; dimanches et jours fériés de 10h. à 12h.

Les aboiements de chien répétés et intempestifs constituent aussi une gêne que le propriétaire est tenu de faire cesser.

Les bruits d'activités professionnelles ne doivent pas être dérangeants et en tout état de cause doivent cesser de 20h. à 7h. Ils sont interdits dimanches et jours fériés.

Une dérogation est acquise concernant les travaux agricoles de plein-air, effectués dans le cadre d'une activité professionnelle, conformément aux usages locaux (labours, semis, moissons...). Les effaroucheurs sonores (déconseillés) ne doivent pas être à moins de 500 mètres des habitations, ne pas occasionner une gêne excessive et en tout état de cause sont interdits du coucher au lever du soleil.

En règle générale, rappelons que tout bruit excessif émis sans nécessité ou par manque de précaution est interdit. Des dérogations exceptionnelles peuvent toutefois être accordées par la mairie pour les manifestations commerciales, sportives ou festives.

Les contrevenants sont sanctionnés par des contraventions de troisième classe (45 à 180 €).

Pour en savoir plus : arrêté de la Préfecture du Lot du 2/12/2009 portant réglementation des bruits de voisinage.

au mois de janvier 2017, les mardis à Souillac et les jeudis à Gignac.

21 personnes de 57 à 83 ans participent à ces rendez-vous hebdomadaires. Ceux-ci sont dispensés sur 10 séances animées par Marie Martin, référente formée par la MSA : ils visent à améliorer le mieux vivre des participants, ils sont l'occasion pour chacun de comprendre le fonctionnement de sa mémoire et l'origine de ses oublis grâce à des exercices pratiques en lien avec la vie quotidienne. Ces ateliers sont des moments conviviaux d'échanges et de partage. La mémoire est une fonction cognitive, elle interagit avec l'attention, la concentration... C'est la capacité biologique à enregistrer, conserver et utiliser des informations, c'est un outil qui

sert à la réflexion et à la communication. Elle peut se fractionner avec le temps mais s'optimise avec des méthodes et stratégies adaptées.

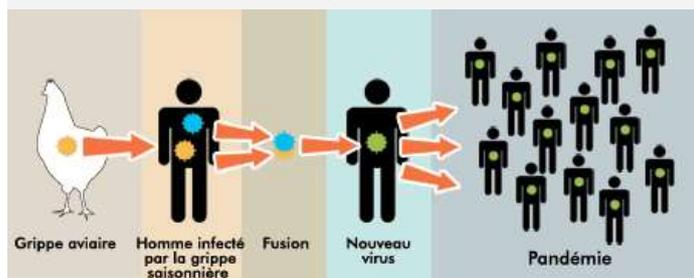
En 2017, de nouveaux ateliers mémoires PEPS Eureka seront mis en place pour les personnes désireuses d'améliorer leur mémoire et leur mieux vivre en général. Ils sont ouverts aux personnes retraitées quel que soit leur régime de protection sociale.

Participation pour les 10 séances : 36 €. Pour toute information, contacter l'association Multi-Rencontres du Rionet au 05 65 37 20 74.

## GRIPPE AVIAIRE

La grippe aviaire (influenza aviaire) est malheureusement réapparue en cette fin d'année 2016. 85 foyers (début janvier) ont été recensés en France. Cette souche H5N8 est hautement pathogène pour les volatiles mais les risques de transmission aux humains sont très faibles.

Les souches de grippe aviaire (tout comme celles de la grippe humaine) mutent souvent et sont plus ou moins pathogènes. La maladie se propage par les oiseaux et ceux-ci peuvent contaminer les élevages de volailles et de palmipèdes. Cela induit des baisses de performances et de la mortalité pouvant aller jusqu'à 100% selon les souches. Les parades vont du confinement à l'abattage. Ce qui est plus grave encore, c'est que le virus peut muter, se recombiner à un virus humain et devenir pathogène pour l'homme. De triste mémoire, une mutation H1N1 a provoqué la mort de 20 à 40 millions de personnes, en Europe, de 1914 à 1918. On parlait de grippe espagnole. Plus récemment la grippe asiatique souche H2N2 a coûté la vie à plus de 2 millions de personnes, en Asie, en 1956. Souhaitons ne pas revoir de telles mortalités sachant que l'émergence d'une recombinaison virale dangereuse pour l'homme reste toujours possible.



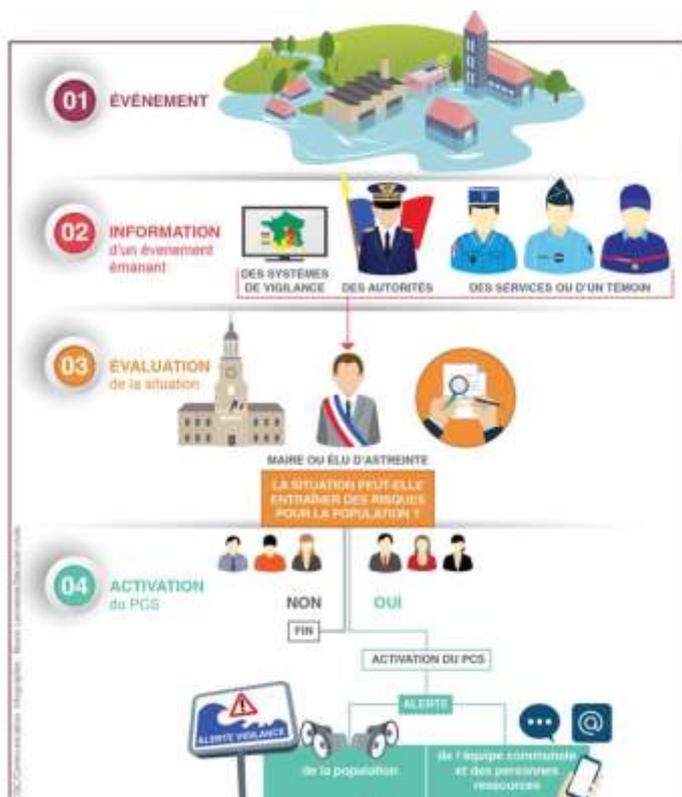
Les mesures à prendre concernent principalement les éleveurs professionnels de palmipèdes ou de volailles mais les détenteurs privés de volailles ou autres oiseaux captifs destinés à une utilisation non commerciale, doivent aussi mettre en place des mesures de prévention.

Dans tous les cas : protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de vos volailles. Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse-cour ne doit entrer en contact direct avec des oiseaux sauvages ou des volailles d'un élevage professionnel. Vous devez limiter l'accès de votre basse-cour aux personnes indispensables à son entretien. Nettoyer et désinfecter régulièrement la basse-cour et le matériel avec de l'eau du réseau et non pas avec de l'eau de mare ou de pluie. Si vous constatez une mortalité anormale : conservez les cadavres au froid, en sac plastique, et contactez un vétérinaire et la mairie. Si Gignac passait en risque élevé, il faudrait confiner les volailles ou mettre en place des filets de protection sur les poulaillers.

## LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le maire de Gignac et le conseil municipal vous informent de l'obligation légale de la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde de la Commune (PCS) de Gignac. Ce plan est maintenant opérationnel. La municipalité tient à remercier Christian Vallon pour son aide précieuse à ce travail. Ancien habitant de la commune, il n'a pas compté son temps et c'est en grande partie grâce à lui que le plan a pu être mener à bien dans les délais impartis. Ce plan a pour objectif de faire face rapidement, dans l'urgence (et en autonomie communale dans un premier temps) à une catastrophe majeure atteignant la population comme par exemple l'interruption de l'alimentation en eau potable, une catastrophe climatique, une épidémie, un accident nucléaire, une diffusion de produits toxiques, etc.

La direction des opérations se fera au niveau de la municipalité en liaison avec les services de l'État. La commune a été divisée en 5 secteurs et pour chacun un responsable coordonnateur (et un assistant) ont été désignés au sein du conseil municipal. Des responsables de quartiers seront aussi sur le ter-



rain. Ce sont ces personnes qui seraient chargées **d'informer la population et de se préoccuper des personnes isolées.**

Martine Gardin : Gignac Bourg - La Daudinerie - Le Lac Férié - Maisons Rouges - Le Moulin - Le Chazal - Pech Nègre - La Lande - Vignolles - Le Vignal - Clou Del Pech - Maison Neuve - Pech de la Blénie - La Bombarderie - La Prinçonnerie

Georges Delpech : Sireyjols - Pech Lambert - La Valette - Les Faures - Vielfour - Les Ayrials - Gignières - La Blénie - La Gare - Bos Grand - Pech de la Blénie - Pech rodette - Le Ver-rat

René Peyrodes : Les Genestes - Montagnac - Aubugue - Theyssillac - Les Fraux - Leygonie - Les Panissades - Pech de la Castagne - Combe del Roc - Chabroutie

Patricia Ségala : La Bélonie - Saint-Bonnet - La Chablanche-rie - Le Suquet - Laspaux - Le Masset - Le Poux - Muzet - Malaviale - Le Pouget - Le Bernadet - La Bole et le Pat - Combel d'Aussou - La Picheyrerie - Madrange - Le Placeret-Lacave - Les Combelles

Marie-Claude Laval : Lavyssière - Combe Carlane - Falsmoyer / La Tounissade / Le Laquet - La Sotte - Mas Roudié - Les Brandals - Mas Del Pech - Verdellerie - Mas Redon - Mas del Sirey - Les Vignes vieilles - Le Suquet de Falsmoyer

**Des fiches d'action en fonction des risques ont été éditées.** Elles seront distribuées et la population sera informée des conduites à tenir.

## AVIS À LA POPULATION

**Le 27 janvier 2017** aura lieu un exercice du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) déclenché par la préfecture. Il s'agira d'une simulation pour tester le dispositif. Les référents de quartier iront informer chaque famille. Merci de les recevoir et merci aussi pour votre participation à cet exercice.

## VERGER COMMUNAL

Le verger s'est enrichi de 8 nouveaux arbres de variétés locales de qualité. Le petit bâtiment de stockage situé à l'entrée a été restauré.

Un appel est lancé aux habitants de Gignac qui possèdent des variétés fruitières remarquables, de façon à ce que nous puissions les greffer et les sauvegarder dans le verger. D'autre part, une association des croqueurs de fruits du Haut-Quercy existe. Elle organise des journées techniques pour apprendre le greffage ou la taille, distribue des porte-greffes et collecte les variétés anciennes. Le verger de Gignac en est membre. Vous pouvez aussi participer si cela vous intéresse. (pour toute information : contacter François Moinet ou la mairie).

## DÉCHARGE DE LAVALETTE

La décharge communale de déchets inertes, située au lieu-dit « La Valette » de Gignac, a été fermée le 1er décembre 2016 sur ordre du SYDED et des services de l'État. Plus aucun dépôt n'y sera donc admis. Tout contrevenant s'exposera à des poursuites et à des sanctions. Tous les déchets inertes devront être déposés aux déchetteries de Souillac et de Martel. Merci de respecter cet interdit dans l'intérêt de tous.

**Déchetterie de Martel** : mardi, mercredi, vendredi de 14h à 18h - jeudi et samedi de 9h à 12h.

**Déchetterie de Souillac** : lundi et jeudi de 14h à 18h - mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h - samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Pour les personnes ne disposant pas de véhicule, le ramassage des encombrants peut être envisagé sur demande auprès de la mairie.

## CAUVALDOR : NOUVEAU PÉRIMÈTRE

Cauvaldor, notre communauté de communes (née le 1er janvier 2015 du regroupement de 5 communautés de communes : Souillac-Rocamadour, Martel, Vayrac, Saint-Céré et Gramat), a fusionné le 1er janvier 2017, avec la commune nouvelle de Sousceyrac et la communauté de communes de Biars-Bretenoux. Cauvaldor prendra le relais du SMPVD, qui a été dissous le 31 décembre 2016, et engagera le Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat PLUI-H. Tout ce qui concerne l'eau et que gérait aussi le SMPVD sera pris en charge par une nouvelle structure : l'EPAGE (Établissement public de gestion de l'eau).

Avec cette fusion, l'intercommunalité du nord du Lot est maintenant structurée de façon cohérente, regroupant 53 882 habitants sur 79 communes. Ses compétences ont été définies (il faut savoir en effet que les structures territoriales -communes, communautés de communes, départements, régions- n'interviennent que dans leurs domaine de compétence et sur des actions définies). Les conseillers communautaires sont au nombre de 109. Le bureau est pour sa part composé de 34 membres : un président Gilles Liebus, 15 vice-présidents (4 vice-

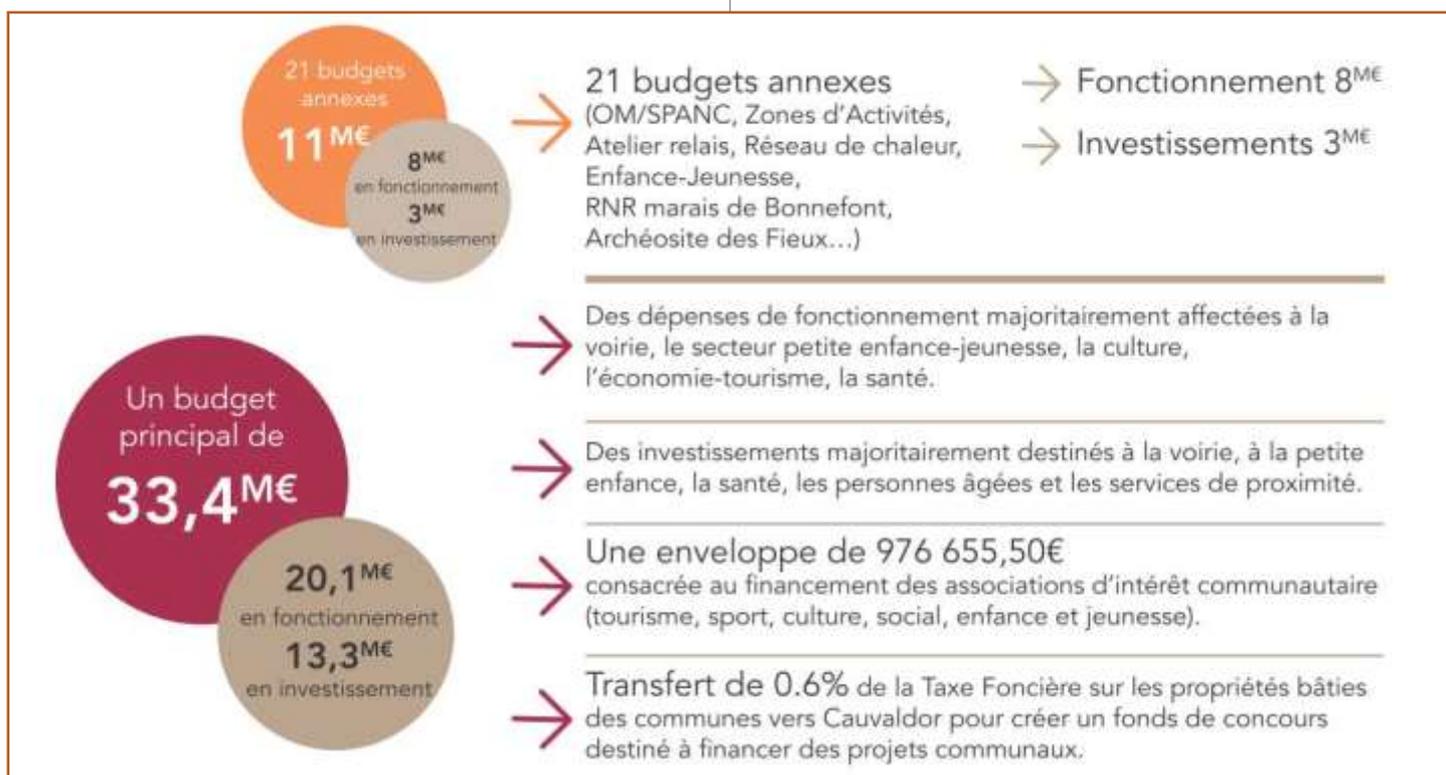
présidents de pôles et 11 vice-présidents de commissions thématiques) et 18 membres répartis selon la population des pôles.

Cauvaldor emploie 170 personnes.

Le budget 2016 est résumé ci-dessous ainsi que les investissements. Le magazine Cauvaldor, donnant quelques informations sur la structure a été envoyé aux habitants et le site Internet [www.cauvaldor.fr](http://www.cauvaldor.fr) vous permettra d'en savoir plus .

## CAUVALDOR-EXPANSION

Cauvaldor expansion est une association créée par Cauvaldor pour prendre en charge tout ce qui relève du développement économique : accompagnement des entreprises du territoire, recherche de nouvelles entreprises, accueil, promotion, recherche de pistes de développement, fédération des acteurs économiques... Un directeur et un ou deux développeurs spécialisés seront embauchés sous la direction des élus du conseil d'administration et du bureau. Les chefs d'entreprises du secteur et les partenaires institutionnels seront associés à la gestion de cet organisme. Le président qui a été élu est Olivier Godon (repreneur de l'entreprise Albareil à La Chapelle-Auzac). Gignac sera représenté au bureau par son conseiller communau-



taire François Moinet. Les élus ne sont pas rémunérés pour cette fonction.

## PLUI-H

Sous ce sigle se cache le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal associant un volet Habitat. Cela permettra de décider où l'on construit et ce que l'on construit avec une cohérence sur tout le territoire du nord du Lot. Par exemple : construire plus à proximité des emplois et moins en secteur naturel et isolé. Cette cohérence non seulement génère des économies dans les investissements de réseaux, mais réduit les déplacements. Cela permet aussi de valoriser les centres-bourgs et leurs commerces et de respecter les hameaux traditionnels et les paysages, éléments nécessaires d'un tourisme de qualité. Ce plan prendra aussi en compte les besoins des populations liés aux logements (taille des familles, habitudes de vie, économie d'énergie, type d'architecture...). 158 ateliers de travail sont programmés avec les élus municipaux pour que ce plan colle à la réalité du terrain.

## MAISON DE SANTÉ

Un maison de santé privée existe à Cressensac. Une nouvelle, publique, financée en partie par Cauval-

dor et diverses subventions est en cours de construction à Souillac. Située au rond-point Blazy, elle aura une surface de 800 m<sup>2</sup> équipée pour accueillir une douzaine de professionnels de la santé (médecins, dentiste, kiné, infirmières...) qui loueront les locaux. Elle devrait être en service fin 2017.

## ORDURES MÉNAGÈRES

L'entreprise Sourzat ayant cessé son activité, c'est Cauvaldor qui a repris la collecte des ordures ménagères sur notre secteur, comme sur le reste de son territoire. Un programme de colonnes enterrées est en cours (130 ont déjà été installées). Ce système qui concerne les bourgs est plus discret et permet de limiter les odeurs et les nuisances visuelles. La collecte est faite par un camion grue.

## DIVERS

Les taxes foncières votées par l'intercommunalité sont :

- Taxe habitation : 7,9%
- Foncier bâti : 0,6%
- Foncier non-bâti : 6,8%

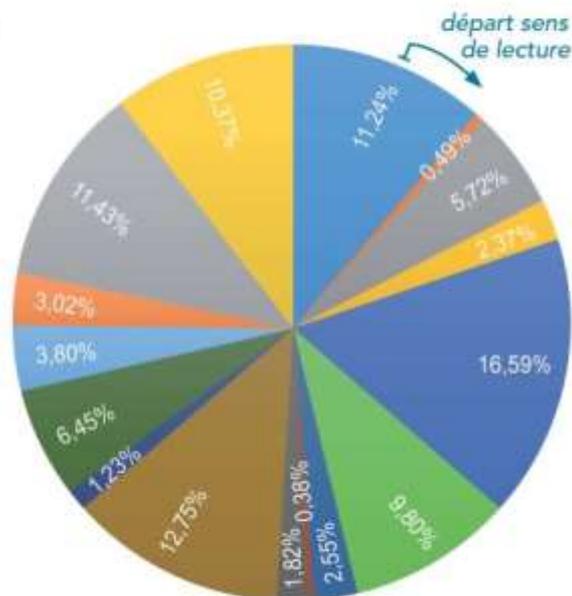
Ces taux s'appliquent sur le montant net de la valeur locative calculée par le fisc.

- Contribution foncière des entreprises : 27,58%

Calculé sur la valeur locative des locaux ou sur une base d'imposition selon le CA s'il n'y a pas de locaux.

## Investissement 2016 : 13,30 M€

Urbanisme et Aménagement pôle administratif Vayrac	: 1 490 573€
Communication	: 65 150 €
Culture	: 758 000€
Sports	: 314 000€
Santé (maisons de santé)	: 2 200 000€
Personnes âgées (logements, foyers)	: 1 300 000€
Petite enfance (crèche, RAM)	: 338 000€
Numérique-Fibre Optique	: 50 000€
Bâtiments (mise aux normes, accessibilité)	: 242 000€
Voirie	: 1 690 488€
Cœur de village	: 162 673,15€
Economie (acquisition foncière)	: 855 000€
Environnement (achat camion collecte OM)	: 504 000€
Soutien aux projets communaux	: 400 000€
Emprunts	: 1 515 140€
Amortissements	: 1 375 307€



### LES ASSOCIATIONS DE GIGNAC VOUS TRANSMETTENT LEURS MEILLEURS VŒUX POUR CETTE NOUVELLE ANNÉE.

#### ASSOCIATION ECAUSSYSTEME

L'année 2015 avait été endeuillée par les ignobles attentats perpétrés par les fascistes religieux et autres obscurantistes se réclamant de « daech ». Le 14 juillet 2016, sur la promenade des Anglais à Nice, 86 paisibles citoyens ont payé de leur vie cette folie meurtrière héritée d'un fanatisme moyenâgeux. Quinze jours plus tard notre festival s'est tenu dans un contexte lourd de menaces. Nous avons anticipé et mis en place des mesures renforcées avec notre prestataire sécurité habituel ; la coopération étroite avec les services de l'État (sous-préfecture, gendarmerie, police ...) a été visible et exemplaire, favorisant ainsi la sérénité et le plaisir de nos 30 000 festivaliers, bénévoles, techniciens et artistes. Malgré ce contexte la réussite a été au rendez-vous. Cette année, notre association a vu avec tristesse s'en aller bien trop tôt une de nos bénévoles, Anna Villepontoux. Ce festival lui a

été dédié par un émouvant hommage sur la grande scène.

2016 a permis à l'association d'affirmer avec force quelques valeurs qui nous sont chères : ouverture sur la diversité et l'éclectisme musical symbolisés par la trompette magique d'Ibrahim Maalouf et le rock punk déjanté d'Iggy Pop. Il en faut pour tous les goûts et pour toutes les oreilles. Autre valeur mise en avant : la solidarité avec les producteurs, fournisseurs et prestataires locaux ; mais aussi avec les associations humanitaires et de valorisation du patrimoine communal dans le cadre du « Gobelet pour la planète » (10 800 € reversés à ce titre).

**C'est aussi cela notre engagement citoyen !**

Nous avons aussi souhaité participer à la promotion d'une culture de qualité en milieu rural : 13 manifestations diverses, dont 8 gratuites au cours de l'année 2016 ; dans le cadre du festival ce sont



© CHRISTELLE LESPAL  
ECAUSSYSTEME 2016

**deux journées d'animations, conférences et concerts gratuits** dans le village de Gignac.

Enfin, autre type de valeur mise en exergue : ce **sont l'ensemble des démarches écocitoyennes et écoresponsables que nous essayons d'améliorer** tous les ans : tri sélectif des déchets avec formation des festivaliers, toilettes sèches, gobelet réutilisable, cendrier de poche, prévention des conduites **à risques ...**

**Tout cela bien entendu n'est possible que grâce à** nos 400 bénévoles de Gignac et de toute la France, à nos instances associatives démocratiques (conseil **d'administration, bureau**), à nos **trois salariés** ; mais aussi grâce aux propriétaires et fermiers exploitants qui nous prêtent leurs terrains pour les parkings et le camping des festivaliers.

Nous sommes sensibles, amis citoyens gignacois, à votre indulgence bienveillante au cours de ce grand chambardement de fin juillet dans notre petit village du causse.

Nous remercions aussi tous nos partenaires institutionnels et privés pour leur confiance et leur soutien.

En 2017 le festival aura lieu le vendredi 28, samedi 29 et dimanche 30 juillet avec des concerts et animations, gratuits en journée ; un théâtre de rue, un marché, un forum associatif, des conférences sur la place St Martin.

**En cours d'année 2017 plusieurs projets d'animations** vous seront proposés, la plupart en partenariat avec des associations de la commune ou du territoire ; des films documentaires sur les sujets de société, du théâtre, un concert dans les Grottes de Lacave, **les Détours de l'Ecaussystème à St-Céré, le repas de la truffe ...**

Le contenu et les dates de ces manifestations seront communiqués par internet (site Ecaussystème et site de la commune), ainsi que par affiche, flyer ou presse locale.

Nous vous souhaitons une très belle année 2017, dans la réussite de vos projets et des moments de bonheur à partager avec ceux qui vous sont chers.

**Que l'instinct de vie et de la fête triomphe** dans nos sociétés.

Les Co-Présidents,  
Erick BUISSON & Jean Pierre GARDIN

**PS : Si vous êtes tentés par l'aventure du festival** rejoignez-nous ! Notre devise : le plaisir simple **d'être ensemble, le partage de bons moments, l'envie de belles rencontres.** Si votre maison est grande

et que vous souhaitez prêter une chambre à un (une) bénévole, la louer à un festivalier, faites vous connaître. Venez aussi nous rencontrer dans nos **réunions publiques afin d'échanger pour mieux se comprendre.**

## LO PATRIMÒNI

Au cours de ce semestre la **réhabilitation du moulin a été au cœur des préoccupations des bénévoles.** Le lancement des travaux a été retardé par le problème des balises aéroportuaires, enfin réglé **depuis la fin octobre grâce à l'aide de notre député Jean Launay.** Les deux balises resteront définitivement sur le mât provisoire qui deviendra permanent.



**Il n'y aura donc pas un mât de 5 m de haut au sommet du toit, mais un épi de faîtage.** L'association est soulagée : pas de plus-value pour une charpente consolidée et pour la fabrication et l'installation de ce mât que l'aéroport laissait à la charge de l'association... La charpente du toit de notre moulin a été réalisée en atelier. Elle est terminée ainsi que toutes les parties "bois".



Photo Robert Vayssié

Les parties "métal" (frettes, axes, paliers, patins de roulement) sont en cours de fabrication dans un atelier de mécanique générale à Ramonville.

En janvier, si le temps le permet, le montage se fera sur place et fin janvier la pose des ardoises au sol sera réalisée par l'entreprise Cardoso. Ce sera ensuite l'heure de l'opération la plus spectaculaire : le levage et la mise en place du toit. Les essais au vent sont programmés pour la fin février 2017.

Vous pouvez toujours faire un don auprès de la Fondation du Patrimoine ou auprès des Amis du Moulin. Vous bénéficierez ainsi d'une réduction de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et vous nous permettrez de finaliser les travaux à l'intérieur du moulin. Vous pourrez suivre l'état d'avancement des travaux grâce au bulletin « Moulin Infos » qui paraît tous les deux mois. Le n° 5 sera envoyé par mail ou par courrier fin janvier 2017 aux donateurs. Il pourra être lu par tous sur le site.

L'association a organisé trois manifestations depuis le début juillet : le vide-grenier qui a connu un très grand succès, la randonnée des 3 évêques en collaboration avec Chartrier, Estivals, Nadaillac et Cres-sensac, et enfin le marché au gibier, en collaboration avec les chasseurs.

Prochaine manifestation le dimanche 29 janvier 2017 avec le marché aux truffes, en partenariat avec Ecaussystème, le CAMR et Multi-Medi@.

L'inauguration officielle des travaux réalisés au moulin est prévue pour le samedi 17 juin 2017, avec mise au vent du moulin et repas champêtre.

## CERCLE D'ACTION EN MILIEU RURAL

Cette année, nous avons 24 inscrits à la gymnastique qui se tient le mercredi de 10 h 30 à 11 h 30 et le jeudi de 20 h à 21 h. Nous pouvons encore accepter de nouvelles inscriptions.

La mairie emploie Jean-Pierre Leymarie en contrat aidé. Celui-ci devait faire un stage de 15 jours dans une association. La mairie nous a demandé si nous serions d'accord pour lui trouver une activité pendant ce stage. Il a été mis à notre disposition du 10 octobre 2016 au 19 octobre 2016. En accord avec l'association Lo Patrimòni, nous lui avons fait faire des travaux de nettoyage et de balisage de chemins de randonnées.

Pour 2017, nous avons en projet un concert et une pièce de théâtre. Nous serons présents également pour le Marché aux truffes (qui se tiendra le dimanche 29 janvier 2017) où nous proposerons, comme tous les ans, un café gourmand. Vous pouvez participer en nous apportant des gâteaux. Les bénéfices obtenus nous permettent d'avoir un budget en équilibre !

## LES AINÉS GIGNACOIS

L'Assemblée Générale du Club s'est tenue le 29 novembre avec plus de trente participants.

Mme Marie-Claude LAVAL, Présidente, a tiré les enseignements des activités de l'année en cours.



Photo Jean-Claude Cluzan

Les deux sorties : visite de Toulouse par le Canal du Midi en juin et spectacle à Saint André de Cubzac en septembre ont donné satisfaction à plusieurs dizaines de participants.

Les mardi après-midi récréatifs, deux jeudis par mois, ont permis à de nombreux adhérents et leurs amis de se rencontrer pour des moments conviviaux. On y joue à la belote, scrabble, triomino, voire on se contente de bavarder, et l'après-midi se termine par une légère collation.

Le concours de belote du dimanche 20 novembre s'est déroulé dans d'excellentes conditions. Un concours pourrait être organisé en mars prochain. Deux sorties d'un jour sont d'ores et déjà programmées, les dates exactes restant à préciser :

- Visite d'Albi et Gaillac au printemps,
- Spectacle nocturne son et lumière à Flagnac (Aveyron) début août.

Dimanche 8 janvier 2017, les adhérent(e)s du Club des Aînés Gignacois se retrouveront à midi autour

d'un bon repas. L'après-midi sera animée à partir de 15 heures par Clément Bouscarel, conteur. Les non-adhérents pourront bien sûr aussi venir et se laisser charmer par ce conteur de grand talent.

## ASSOCIATION MULTI-MÉDI@

**L'association** Multi-médi@ va proposer, suite à la demande de plusieurs membres, une nouvelle activité : « une formation en informatique » le lundi soir à 20 heures à la salle du conseil municipal. Cette formation sera menée par Jean-Luc Louis. Pour un bon fonctionnement, le nombre de places étant limité, inscrivez-vous au 05 65 37 00 02.

La première séance aura lieu lundi 9 janvier 2017. Nous rappelons que tout abonné peut réserver un livre. Nous le demandons à la Bibliothèque Centrale de Prêt du Lot si nous ne l'avons pas dans nos rayons ou bien nous l'achetons.

La BDP nous apporte de nouveaux livres 2 fois par an et nous amène, entre chaque passage, les livres réservés. Nous avons plus de 4 500 livres en stock en comptant les livres de la BDP.

Le Club des lecteurs, ouvert à tous, se tient en général le dernier vendredi de chaque mois de 20h à **22h. Les participants échangent autour d'un livre choisi précédemment puis chacun présente une lecture qui lui a tenu à cœur.**

Le nombre d'inscrits à la bibliothèque baisse chaque année. Venez nous rejoindre, nous avons besoin de bénévoles pour que l'association puisse continuer à exister.



Photo Multimédi@

**Rappel des horaires d'ouverture de la bibliothèque :**

Mercredi de 14 heures à 16 heures,  
Dimanche de 10 heures à 12heures.

## LE FOYER RURAL

Le Foyer Rural de Gignac a organisé, du 9 au 14 juillet 2016, sa troisième exposition photographique « Photofolia » à la salle des fêtes du village.

**Près de 80 œuvres y ont été présentées, réalisées** par des photographes amateurs de Gignac ou des communes avoisinantes. Il n'y a pas eu, cette année, de thème imposé ; on y a exposé des photos de notre région, mais aussi d'horizons plus lointains.

**Une quinzaine d'exposants avait répondu à notre invitation** et nous avons eu environ 200 visiteurs.

**Le Foyer Rural s'est axé depuis quelques années vers l'image, qu'elle soit animée ou fixe.**

**Tous les mois, l'association organise une séance de cinéma** en collaboration avec Cinélot, avec une programmation variée, allant des grands succès populaires aux films abordant des sujets plus graves.

Les prochains films sont :

- Mardi 3 janvier 2017 : « Rosalie Blum » comédie française écrite et réalisée par Julien Rappeneau

- Mardi 7 février 2017 : « Demain » film documentaire français réalisé par Cyril Dion et Mélanie Laurent (en partenariat avec Ecaussystème).

La fréquentation de nos séances de cinéma est assez stable actuellement, une trentaine de personnes viennent régulièrement. Si vous voulez nous aider à choisir un film qui vous intéresse (dans la liste proposée par CinéLot), n'hésitez pas à contacter Annette Debrie (06 89 44 72 46).

Nous sommes partie prenante également avec Ecaussystème dans la présentation de films sur des sujets de société (écologie, transport ferroviaire, etc.).

Le Foyer Rural de Gignac a produit également des vidéos qui relatent des événements importants de la commune.

## RIDER SPRINTER CLUB

Le Rider Sprinter Club de Gignac se porte bien ! Le club a tenu son assemblée générale le 3 décembre. 33 coureurs sont licenciés et même si le club ne compte que 3 personnes de Gignac, il rayonne sur tout le nord du Lot attirant des coureurs de Nespouls à Biars sans oublier St-Céré et alentours.

On parle donc de Gignac ! Et on en parle en bien, déjà par le bon état d'esprit et ensuite par les résultats. En effet, cette année le club comptabilise 10 victoires et une vingtaine de podiums. Le maillot de

Gignac est donc bien vu sur de nombreuses courses en Dorgogne, Corrèze et Lot, mais aussi sur des cyclosporatives en Occitanie, Pyrénées, Ardèche... Cette année 2016 a vu le renouveau du Grand Prix de Gignac qui fut un succès sportif avec près de 100 coureurs sur un circuit malheureusement éloigné du centre à cause de l'état des routes, mais très apprécié des coureurs qui reviendront certainement l'année prochaine puisque la course sera reconduite comme projet 2017.

Bref, ça roule au RSCG et si vous souhaitez vous joindre à nos sorties sur Gignac ou Bretenoux, les cyclistes sur route sont les bienvenus.

L'ensemble du club tient à remercier la Mairie pour son soutien et son aide. Et si vous souhaitez rejoindre nos sponsors à l'année, nous serions très heureux de vous porter sur nos maillots (et réseaux Facebook)... **N'hésitez pas à nous le faire savoir !**

## COMPAGNIE LE MOULIN À... PAROLES

Comme vous le savez certainement, des amateurs de théâtre, principalement de Gignac, mais également de Cuzance, viennent de s'associer pour monter un spectacle ayant pour thème le célèbre « meurtre du moulin » de 1920. Nous avons décidé de créer une association, principalement pour des **raisons d'assurance. Cette nouvelle activité ne rentrant dans l'objet d'aucune association existante, il nous a semblé préférable de pouvoir couvrir de façon spécifique les risques des comédiens et d'avoir une autonomie de gestion de notre groupe et de notre organisation et travail. Vu le clin d'œil du choix de notre raison sociale, il est évident que les fonds récoltés iront évidemment à la restauration du moulin. Pour la suite, qui vivra verra, et s'il n'y a pas de suite il est déjà prévu dans les statuts que le boni de liquidation ira à l'association Lo Patrimòni et les Amis du Moulin.**



### REPRÉSENTATIONS

**Samedi 25 mars** : 20 h.30 salle des fêtes de Gignac

**Dimanche 26 mars** : 16 h. salle des fêtes de Gignac

**Dimanche 2 avril** : 16 h. salle des fêtes de Cuzance

## QUELQUES MANIFESTATIONS À NE PAS MANQUER...

Le dimanche 29 janvier 2017 : le marché aux truffes à la salle des fêtes de Gignac

Le mardi 7 février 2017 : le film « Demain » projeté à la salle des fêtes de Gignac

Le samedi 25 février 2017 : le Loto des écoles à la salle des fêtes de Gignac

Le samedi 22 avril 2017: une soirée APE, à thème, à la salle de fêtes de Nadaillac

**Le samedi 24 juin 2017 : la fête de l'école à la salle de fêtes de Gignac**

**Le samedi 17 juin 2017 : l'inauguration officielle des travaux du moulin de Gignac**

